

NOTE DE CADRAGE 2024

DOUAISIS AGGLO



APPEL À PROJETS

CONTRAT DE VILLE

Sommaire

Introduction	2
1. Le cadre du Contrat de ville Quartiers 2030 et le public cible	2
1.1 Le cadre institutionnel et partenarial	2
1.2 La géographie prioritaire 2024-2030 et les publics cibles	2
2. Les priorités QUARTIERS 2030 sur DOUAISSIS AGGLO et orientations 2024-2026	5
2.1 Les priorités Quartiers 2030 de DOUAISSIS AGGLO	5
2.2 Les orientations renforcées pour 2024-2026	6
2.3 Les orientations des partenaires des Contrats de Ville	6
3. Critères d'éligibilité des projets et modalités de dépôt	8
3.1 Critères d'éligibilité des projets.....	8
3.2 Modalités de dépôt et instruction	10
4. Mise en œuvre de la programmation et appui aux porteurs.....	11

Annexes

Annexe 1. Territoire en géographie prioritaire

Annexe 2. Les priorités partagées des partenaires

Annexe 3. Les priorités et orientations des communes et par quartiers – Fiches communes

Annexe 4. Diagnostic des 9 quartiers de DOUAISSIS AGGLO du cabinet COMPAS commandé pour le Séminaire Quartiers 2030

Annexe 5. Objectifs et actions pour les contrats Quartiers 2030 au titre des dispositifs de droit commun de l'Etat, ses agences et opérateurs

Annexe 6. Délibération cadre du Conseil Régional

Annexe 7. Engagements du Département du Nord

Introduction

L'ancien cadre contractuel de la Politique de la Ville, le Contrat de Ville, est arrivé à échéance en 2023. Mis en place en 2015, cet appel à projets annuel constituait l'outil partenarial fixant le périmètre, les priorités et les modalités des interventions soutenues par les différents financeurs dans les quartiers prioritaires du territoire.

Conformément aux instructions de la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des Contrats de Ville 2024-2030, **le nouveau Contrat de Ville Quartiers 2030 entrera en vigueur en 2024 pour une durée de six ans avec une actualisation prévue en 2027 pour la période 2027-2030.**

1. Le cadre du Contrat de ville Quartiers 2030 et le public cible

1.1 Le cadre institutionnel et partenarial

La Politique de la Ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle s'efforce ainsi d'améliorer la vie des habitants résidant dans des quartiers concentrant des difficultés sociales, économiques et urbaines.

Pour répondre au cumul de difficultés socio-économiques qui touchent ces territoires, **la Politique de la Ville mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics. Les crédits spécifiques de la Politique de la Ville font office de complément et non de remplacement aux crédits de droit commun. L'articulation des Contrats de Ville avec l'ensemble des contractualisations existantes sur le territoire est essentielle et préalable afin de s'assurer de la primo-mobilisation du droit commun et de son renforcement nécessaire.**

DOUAISIS AGGLO assure le pilotage du Contrat de Ville au nom de l'ensemble des collectivités territoriales. Sont partenaires du Contrat de Ville les communes concernées, la Région Hauts-de-France, le Département du Nord, l'ARS, la Banque des territoires, BPI, la Caisse d'Allocations Familiales de Douai (CAF), la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Douai (CPAM), l'Éducation Nationale, France travail, le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis (SMTD), les bailleurs sociaux comme Norevie, Maisons et Cités, SIA Habitat, la Société Immobilière Grand Hainaut (SIGH), le Centre hospitalier de Douai et le Procureur de la République. Chaque signataire mobilise ses compétences pour concourir à la mise en œuvre des stratégies de développement des QPV.

1.2 La géographie prioritaire 2024-2030 et les publics cibles

Conformément au **décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023**, la **géographie prioritaire de DOUAISIS AGGLO pour la période 2024-2030** bénéficie d'une extension des périmètres, soit 21 700 habitants.

- 1 habitant sur 7 concernés soit **neuf quartiers prioritaires d'origine répartis sur sept communes**, dont cinq quartiers intercommunaux.
- 25% des habitants de Douai et 70% des habitants de Waziers ainsi que le centre-ville d'Auby. *(Cf cartographie et périmètre en annexe)*

Liste des neuf quartiers prioritaires	Nom des six communes concernées	Population réestimée en 2023	Différentiel par rapport à 2018
Auby centre	Auby	1 400	+ 24
Asturies – Belleforrière	Auby, Roost-Warendin	1 400	+ 51
Résidence Gayant	Douai	1 900	- 113
Dorignies - Pont de la Deûle	Douai, Flers-en-Escrebieux	3 500	+ 594
Frais-Marais	Douai, Waziers	2 800	+ 926
Notre dame – La Clochette – Le Bivouac	Douai, Sin-le-Noble, Waziers	3 500	+ 524
Faubourg de Béthune	Douai- Cuincy	2 000	+ 304
Les Épis	Sin-le-Noble	2 300	+ 800
Waziers Centre	Waziers	2 900	+ 1 900
Total		21 700	+ 5 010

Territoires dits en « Poches de pauvreté » :

Ces périmètres ne bénéficient plus de crédits territoriaux de l'État fléchés et les actions intervenant sur ces périmètres ne sont pas éligibles au titre de cet appel à projets Contrat de Ville 2024.

L'État ne fait plus référence au périmètre dit « de veille » dans le cadre 2024-2030. Il laisse la possibilité aux territoires d'identifier des « poches de pauvreté ». Les anciens périmètres de veille non réintégrés dans la nouvelle géographie prioritaire de Douaisis Agglo, sont désormais désignés comme « poches de pauvreté » ici repris sous l'appellation « Territoires de Veille Agglomération ».

DOUAISSIS AGGLO se réserve la possibilité d'accompagner au fil de l'eau en 2024 les communes en « Territoires de Veille Agglomération » pour le montage de projets répondant aux priorités Quartiers 2030 dans une logique de participation égalitaire avec les communes concernées hors investissement. Les partenaires du Contrat de Ville pourront mobiliser s'ils le souhaitent les crédits non spécifiques. L'État pourra mobiliser de façon circonscrite un appui exceptionnel.

Les deux périmètres NPNRU assurent la mise en œuvre du volet transition urbaine et écologique du Contrat de Ville. La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) sera déployée communément sur ces quartiers et articulé avec la mission NPNRU portée par DOUAISSIS AGGLO.

Publics ciblés :

Le Contrat de Ville s'adresse aux publics résidant dans ces périmètres, ainsi qu'aux structures menant des actions auprès de ces publics. Ainsi, certaines typologies de publics pourront être ciblées en lien avec des besoins spécifiques (femmes, jeunes, seniors, ...).

Une étude ciblée sur les neuf quartiers prioritaires du territoire réalisée par le cabinet COMPAS, permettant de dégager leurs enjeux spécifiques et leurs caractéristiques, a été partagée lors d'un Séminaire Quartiers 2030.

Principales caractéristiques socio-économiques des neuf quartiers prioritaires du territoire :

La situation socio-économique de ces quartiers a peu évolué depuis 2015, le taux de pauvreté des ménages est estimé à 44 % par l'INSEE contre 21 % en moyenne sur le territoire. Les besoins spécifiques ont été détaillés dans cette étude sur laquelle les porteurs de projets peuvent s'appuyer pour construire leurs actions.

Des jeunes sur-représentés et fragilisés dans les quartiers prioritaires :

- **4 habitants sur 10 ont moins de 25 ans**, 1/3 des moins de 25 ans non-scolarisés sont sans diplôme.
- Les **jeunes parents** y sont quatre fois plus nombreux (en proportion) que sur le reste du territoire et les **adolescents sont sur-représentés dans les familles monoparentales**, plus que les jeunes enfants.

À situation économique de départ équivalente, la pauvreté est plus durable dans les QPV et à diplôme équivalent, la part de demandeurs d'emploi est plus élevée en QPV qu'ailleurs, quel que soit le niveau de qualification.

- Des disparités importantes en termes d'accès à l'emploi entre hommes et femmes sur le territoire, une sous-qualification de la jeunesse et une méconnaissance des codes du monde du travail.
- **Une population globalement active mais avec un niveau élevé de précarité dans l'emploi et les revenus, renforcé pour les femmes** : 40 % des femmes de 25 à 55 ans sont au foyer (soit 3,7 fois plus que le reste du territoire). La moitié des revenus des ménages provient du travail. Pour 1,00 € de prestations reçues, 1,30 € sont issus du travail.
- Le taux d'activité dans les quartiers est de 71 % pour les hommes équivalent à celui du territoire.

Un accès et un recours aux services moindre qu'ailleurs :

- **Une problématique d'accès aux parcours santé** et un renoncement aux soins important sur le territoire. Un besoin grandissant de la **prise en compte de la santé mentale** notamment chez les jeunes.
- Un **non-recours** croissant ou difficile **aux droits et aux services**, renforcé par **l'illectronisme**.

Le Séminaire Quartiers 2030 a également permis de mettre en avant des atouts pour l'amélioration de la situation socio-économique dans ces quartiers et l'émergence de projets :

- Une forte densité associative et une solidarité à l'échelle des quartiers, des habitants impliqués.
- Des services de proximité accessibles pour les quartiers à proximité du centre avec une offre culturelle et sportive développée, un réseau de transports gratuits.

2. Les priorités QUARTIERS 2030 sur DOUAISIS AGGLO et orientations 2024-2026

Ces priorités s'appuient sur les cinq enjeux ciblés par l'État pour le nouveau Contrat de Ville :

- **Le plein emploi par la levée des freins à l'emploi** dont l'employabilité des femmes et des jeunes.
- **L'égalité des chances par la réussite éducative et l'accès aux services publics** : Jeune enfant, Réussite Éducative, Accès à la santé, Accès aux services, à la culture, au sport et aux loisirs.
- **La transition écologique et urbaine** dont les rénovations urbaines.
- **La prévention de la délinquance**, et la prévention des violences intrafamiliales et faites aux femmes.
- **L'amélioration du cadre de vie, la lutte contre les discriminations et l'égalité Femmes-Hommes** sont les axes transversaux du cadre Quartiers 2030.

2.1 Les priorités Quartiers 2030 de DOUAISIS AGGLO

La définition de ces priorités est le résultat d'une prise en compte :

- Des éléments d'observation des neuf quartiers concernés et de la concertation citoyenne et des ateliers de construction partenariaux,
- De l'intégration des priorités de l'État, la Région Hauts-de-France, du Département du Nord et des communes concernées par la Politique de la Ville et le projet d'agglomération.

Les priorités déterminées pour les quartiers 2030 s'articulent autour de **quatre enjeux majeurs** :

Priorité 1 : Accès aux droits et parcours de réussite :

- Favoriser la Réussite Éducative.
- Accompagner la parentalité en renforcement du droit commun dont la monoparentalité.
- Accompagner la réussite de la jeunesse et des adolescents.
- Favoriser l'accès aux droits et aux services et la citoyenneté active.
- Lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, accompagnement vers l'autonomie citoyenne.

Priorité 2 : Accès à l'emploi par la levée des freins :

- Accompagner les publics éloignés de l'emploi tels que les femmes, les jeunes, les publics RSA en renfort du droit commun en s'appuyant sur les recrutements du territoire et la lutte contre les discriminations.
- Agir sur la levée des freins à l'emploi : la mobilité, la séparation et la garde d'enfants, les codes et les usages du monde professionnel, la confiance en soi et l'autonomie numérique.
- Appuyer la vie économique des quartiers, l'entreprenariat et la participation des entreprises.

Priorité 3 : Bien vivre et tranquillité publique dans son quartier :

- Lutter contre le renoncement aux soins et favoriser l'accès à la prévention et à la santé.
- Prise en compte du bien être mental des habitants.
- Bien vivre son quartier par l'accès aux sports, loisirs et culture et les projets participatifs.
- Tranquillité publique par la prévention de la délinquance, prévention des violences intrafamiliales et faites aux femmes.

Priorité 4 : Vers la transition urbaine et écologique des quartiers :

- Accompagner le volet social du renouvellement urbain en NPNRU.
- Améliorer le cadre de vie via la renaturation, la gestion des espaces délaissés et la participation des habitants.
- Accompagner au changement des pratiques.

2.2 Les orientations renforcées pour 2024-2026

Le Contrat de Ville doit prévoir des actions fortes sur ces orientations renforcées 2024-2026. Un fléchage spécifique des crédits à destination des adolescents sera proposé par l'État.

Accompagner la réussite des jeunes :

- Remobilisation sociale, compétences psycho-sociales, engagement citoyen et collectif.
- Accompagner la parentalité pour les familles monoparentales avec des adolescents.
- Renforcer et articuler les dispositifs de réussite éducative sur le territoire.

Accès aux droits et citoyenneté active :

- Autonomie numérique et lutte contre l'illectronisme.
- Former les habitants pour l'accès aux services et une citoyenneté active.

Employabilité et levée des freins :

- Accompagnement des publics éloignés vers les recrutements et la formation : jeunes, public RSA, et femmes par le renfort du droit commun, la mobilisation anticipée et renforcée sur les projets de recrutement.
- Levée des freins mobilité, garde et connaissance du monde de l'entreprise.

Transition urbaine et écologique, amélioration du cadre de vie :

- Renaturation, végétalisation, accompagnement au changement des habitants, gestion des espaces délaissés.

Bien vivre et tranquillité dans son quartier :

- Accès aux parcours santé et lutte contre le renoncement aux soins, prise en compte de la santé mentale, bien-être et santé active : alimentation, mobilité.
- Prévention de la délinquance : Prévention des violences intrafamiliales et violences aux femmes, prévention des addictions et du trafic.

Afin de maximiser l'impact de la Politique de la Ville et de répondre aux enjeux locaux spécifiques, **chacune des villes a pu préciser ses priorités d'intervention pour chacun des quartiers sur la période 2024-2026**. Vous retrouverez une **vision territoriale, affinée par quartier** dans les Fiches Quartiers 2030 par Commune en annexe.

2.3 Les orientations des partenaires des Contrats de Ville

La Région Hauts-de-France souhaite conforter son action autour de **deux priorités** pour les nouveaux Contrats de Ville 2024-2030 :

- **Renforcer l'attractivité des quartiers** par l'amélioration du cadre de vie et de l'accès à l'emploi et à la formation des habitants (dont FTU).
- **Développer une plus grande proximité avec les habitants des quartiers** par l'accompagnement de la citoyenneté active et la co-construction des Contrats de Ville (dont PIC).

Ces principes transversaux seront articulés autour de six grands objectifs régionaux :

- Améliorer le cadre de vie.
- Accompagner les quartiers sur les enjeux de la transition.
- Développer le tissu économique des quartiers.
- Élever le niveau de qualification des habitants.
- Intervenir en proximité des habitants.
- Aider à la co-construction des Contrats de Ville.

Une nouvelle délibération, au cours du premier semestre 2024, viendra préciser le cadre opérationnel d'intervention de la Région Hauts-de-France.

Le Département du Nord

Le Département du Nord est partenaire de la gouvernance de la Politique de la Ville et mobilise à cet effet des moyens humains et financiers de droit commun. Celle-ci est **renforcée dans le Bassin Minier et les quartiers prioritaires** notamment via la Maison Nord Emploi et les Maisons Nord Solidarités. Une articulation est d'ores et déjà réalisée entre le SDAASP et la Politique de la Ville territorialisée et sera engagée avec la feuille territoriale de France Numérique Ensemble.

Quatre grandes priorités départementales dans les quartiers en Politique de la Ville :

- Donner la priorité à l'emploi
- Favoriser l'autonomie des jeunes
- Améliorer le vivre-ensemble
- Lutter contre toutes discriminations

Dans la **note de cadrage Contrat de Ville 2024** (susceptible d'évoluer annuellement) sont particulièrement ciblées les interventions en faveur de :

- La levée de freins à l'emploi
- L'accès à la culture, sport et aux loisirs
- L'appui à la parentalité, l'accompagnement de la jeunesse
- La prévention des violences faites aux femmes et santé vie sexuelle, l'amélioration du cadre de vie, la renaturation et le changement économique.

3. Critères d'éligibilité des projets et modalités de dépôt

3.1 Critères d'éligibilité des projets

Pour être éligibles, les projets devront s'inscrire dans les priorités définies dans le cadre Quartiers 2030 et faire référence aux orientations 2024-2026.

Les projets devront également :

- S'adresser majoritairement au public issu des quartiers prioritaires ou cibler un volume de public et répondre à des besoins énoncés par une action renforcée sur les quartiers, avec un budget proratisé en ce cas.
- Être portés par une structure employeuse et ne pas relever du fonctionnement classique de la structure.
- Afficher ou prévoir la recherche de cofinancement de droit commun.
- S'inscrire en complémentarité avec les interventions de droit commun, au bénéfice des publics en quartiers prioritaires. Préciser les partenariats effectivement engagés.
- Préciser les étapes de l'action, modalités de mise en œuvre du projet, de son suivi et de son pilotage.
- Préciser les résultats attendus de l'action via des indicateurs d'impact et de suivi quantifiables.
- Faire référence aux enjeux spécifiques des quartiers sur lesquels ils interviendront pour les projets portés à l'échelle communale.

Le Contrat Quartiers 2030 prévoit le développement de Convention Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) dès 2024 pour les actions structurantes et préexistantes mobilisant un co-financement de l'État et de DOUAISSIS AGGLO ou des communes le permettant. Le co-financement serait ainsi à 50/50 sans dégressivité des crédits sur trois ans. Ces projets pluriannuels seront soumis à une évaluation annuelle avec des rajustements éventuels. Cette possibilité ne sera pas encore acquise sur toutes les communes pour 2024.

Concernant l'État, les crédits spécifiques de cet appel à projets Contrat de Ville 2024 sont répartis entre les dispositifs suivants :

- La programmation d'actions du Contrat de Ville
- Le dispositif Ville, Vie, Vacances (VVV)
- Le Programme Réussite Éducative, pré-instruit en amont de l'appel à projets 2024.

Les petites associations intervenant exclusivement auprès de publics en quartiers prioritaire doivent pouvoir voir leur projet associatif financé dans son ensemble via des subventions de fonctionnement.

Concernant la Région Hauts-de-France, les crédits spécifiques seront dédiés pour la Politique de la Ville sur un volet investissement et un volet fonctionnement dans un cadre restant à préciser. Ils pourront être mobilisés sur des actions Contrat de Ville, Projet d'initiative Citoyenne (PIC) et Fonds de Travaux urbains (FTU). La participation de la commune pour ces deux derniers dispositifs est de 50 % à minima.

Les crédits DOUAISSIS AGGLO sont dédiés aux actions dont le périmètre s'étend sur au moins deux quartiers de deux communes en géographie prioritaire.

Les actions menées à l'échelle uniquement communale sollicitent quant à elles un cofinancement communal.

D'autres dispositifs spécifiques de l'État sont dédiés aux périmètres en géographie prioritaire et devront être articulés avec cette programmation : Cité Éducative, Nos Quartiers d'Été État (NQE), Nos Quartiers d'Été Région (NQE) et Fonds de Prévention de la Délinquance.

Concernant les sollicitations de cofinancement dans les projets déposés :

- **Pour les actions annuelles nouvelles**, les co-financements se répartiront de la manière suivante :
 - 80 % pour le financement de l'État.
 - 20 % pour le financement de Douaisis Agglo ou de la commune.

- **Pour les actions préexistantes**, les co-financements se répartiront de la manière suivante :
 - 50 % pour le financement de l'État.
 - 50 % pour le financement de Douaisis Agglo ou de la commune.

- **Pour les actions pluriannuelles à l'échelle communautaire (préexistantes)**, les co-financements se répartiront de la manière suivante **sur 3 ans, sans dégressivité** :
 - 50 % pour le financement de l'État.
 - 50 % pour le financement de Douaisis Agglo.

Pour toute sollicitation en pluri-annualité, merci de remplir les budgets prévisionnels de 2025 et 2026. Pour 2025, un nouveau plan budgétaire vous sera demandé avec une évaluation.

Pas de règles pré-déterminées pour la mobilisation de subventions de fonctionnement pour les petites associations.

Pour rappel les budgets prévisionnels déposés doivent être équilibrés.

- **Le total des charges doit être égal au total des produits.**

- **La sollicitation minimale de l'État est fixée à 5 000,00 €.**

- Le budget **de l'action** doit faire apparaître :
 - les différentes dépenses et recettes. Description poste par poste pour les actions sollicitant plus de 15 000,00 €.
 - le total des dépenses doit être égal au total des recettes, hors contrats aidés et en total doit faire apparaître **la contrepartie locale** des financements Politique de la Ville (Ville ou intercommunalité)

- Chacune des lignes correspondantes aux achats (60) et aux charges (65 + 66) **ne devront pas dépasser 10% du montant de l'action**

3.2 Modalités de dépôt et instruction

L'Appel à Projets est ouvert du 18 mars 12h00 au 08 avril 12h00.

La note de cadrage ainsi que l'ensemble des éléments relatif à l'Appel à Projets Quartiers 2030 sont téléchargeables sur le site de DOUAISSIS AGGLO à l'emplacement suivant :

<https://www.douassis-agglo.com/services/cohesion-sociale - Appel à projet Contrat de Ville 2024>

Une réunion Teams « Questions-Réponses AAP 2024 » est prévue le **mercredi 20 mars** en visio-conférence de 14h30 à 15h30.

Modalités de dépôt

L'entretien individuel du porteur de projet est préalable et obligatoire à l'instruction d'un projet 2024.

Les rencontres effectuées dans le cadre des intentions de dépôt font office de rendez-vous.

Le cas échéant, un rendez-vous est à prendre avant la clôture du dépôt le 8 avril auprès de :

- DOUAISSIS AGGLO pour les projets sollicitant un co-financement à l'échelle communautaire
- La commune concernée pour les projets sollicitant un co-financement communal.

! ATTENTION : Afin de pouvoir valider votre projet en ligne sur les Plateforme État (DAUPHIN) et/ou Région, votre dossier devra obligatoirement être **complet pour le 8 avril 2024 - 12h00**, comprenant l'ensemble des pièces administratives exigées.

Le dépôt d'une action Contrat de ville 2024 s'effectue par :

- Remplissage et enregistrement du Cerfa en ligne sur le portail DAUPHIN - portail.dauphin.cget.gouv.fr.
- Et Transmission du Cerfa Annexe DOUAISSIS AGGLO 2024 **pour tous les projets** quel que soit le financement sollicité.

Le dépôt est VALIDÉ par l'envoi des pièces par mail à Douassis Agglo : pps_cos@douassis-agglo.com.

- Version numérique du dépôt Dauphin
- ET Cerfa Annexe 2024 DOUAISSIS AGGLO
- Le Bilan 2023 pour les actions préexistantes (cf. ci-dessous)

Tout projet préexistant dans le cadre du Contrat de Ville devra intégrer un bilan 2023 de l'action pour être instruit :

- Bilan déposé auprès de Dauphin pour les projets financés État 2023.
- Et le bilan de DOUAISSIS AGGLO 2023 pour les actions cofinancées (<https://www.douassis-agglo.com/services/cohesion-sociale - Appel à projet Contrat de Ville 2024>)

Concernant la saisie DAUPHIN, il y a possibilité de contacter la cellule d'accompagnement au 09.70.81.86.94 ou via l'adresse mail : support.P147@proservia.fr

Concernant les sollicitations des crédits spécifiques de la Région, elles se feront en ligne sur la plateforme régionale de demande de subvention (<https://aidesenligne.hautsdefrance.fr>) avec un envoi de la version numérique aux services de DOUAISSIS AGGLO par mail à l'adresse suivante : pps_cos@douaisis-agglo.com.

Instruction :

L'instruction se déroulera **entre le 8 avril 2024 et le Comité de Pilotage (COFIL) annuel Contrat de Ville (courant juin)**. La transmission des notifications aux porteurs sera effective après le Conseil Communautaire fin juin 2024.

Les comités techniques d'instruction mobiliseront les partenaires techniques signataires pour l'instruction de la programmation annuelle. Ils s'attacheront également à la mobilisation du droit commun. Deux étapes prévues :

- **Primo-instruction** avec l'étude des **critères définis ci-dessus au regard des subventions demandées et le cas échéant, la réorientation vers un dispositif** de droit commun fléché et identifié. Détermination et sollicitation des pièces complémentaires.
- **Instruction finale : Études des pièces complémentaires et détermination des avis et cofinancement proposés, les avis définitifs étant validés en COFIL programmation.**

Information des porteurs :

- **Les porteurs retenus seront informés par mail dès la tenue du COFIL validant la programmation prévue ici courant juin.**
- Ces avis resteront soumis aux délibérations de DOUAISSIS AGGLO ou communales pour les financements associés.
- En cas d'avis défavorable, DOUAISSIS AGGLO informera par mail les porteurs ayant sollicités un cofinancement communautaire. Les communes feront de même à leur échelle.

L'accompagnement de porteurs et l'instruction devront être garants de la mobilisation durable du droit commun pour les actions structurantes en répondant aux besoins identifiés, au-delà de crédits spécifiques Contrat de Ville.

4. Mise en œuvre de la programmation et appui aux porteurs

La mise en œuvre de la programmation sera suivie via **une ingénierie dédiée** qui assurera un rôle d'appui et de coordination auprès des partenaires et acteurs et de pilotage du dispositif Contrat de Ville.

Un accompagnement sera assuré auprès des porteurs de projets tout au long de leur réalisation.

Une gouvernance spécifique sera mise en place pour les Programmes de Réussite Éducative et les Cités Éducatives avec les communes concernés, l'État et l'Éducation Nationale. DOUAISSIS AGGLO y sera associée dans une logique de complémentarité des interventions au bénéfice de publics des quartiers.

Pour chaque action communautaire financée devront se tenir :

- À minima **une réunion de lancement** organisée par le porteur et mobilisant les financeurs et partenaires.
- Idéalement un COFIL ou à minima une réunion de bilan final.
- Les référents Contrat de Ville DOUAISSIS AGGLO ou communaux doivent être associés et tenus informés du déroulement de l'action de même que la Déléguée de la préfète à l'égalité des chances ou autre co-financeur .

Un **calendrier précis des ateliers, interventions, temps forts**, indiquant les dates et lieux de déroulement des actions, devra être fourni aux membres du comité de programmation dès validation de l'action.

Des indicateurs d'évaluation devront être définis au sein du dossier, en amont de la mise en œuvre de l'action. Ils devront permettre d'apprécier l'impact de l'action sur le public visé et sur le ou les quartiers. Ils devront également permettre de **mesurer la prise en compte des enjeux transversaux** que sont l'égalité hommes-femmes, la lutte contre les discriminations, la jeunesse, la participation des habitants et la mobilité. Un bilan final de l'action est à transmettre aux financeurs avant le 30 décembre 2024 pour l'État ou le 31 mars 2025 pour DOUAISIS AGGLO.

Vos référents Politique de la ville sur Douaisis Agglo

Douaisis Agglo - Service Cohésion Sociale

Céline HUBY –Directrice Habitat/Cohésion Sociale – chuby@douaisis-agglo.com

Marine GOIDIN – Responsable du service Cohésion Sociale – mgoidin@douaisis-agglo.com

Kévin GUILBERT – Chef de projet transition numérique – kguilbert@douaisis-agglo.com

François LEFEBVRE – Chef de projet Cohésion Sociale – frlefebvre@douaisis-agglo.com

Aldina BIANCALANA - Gestionnaire Administrative et Financière - abiancalana@douaisis-agglo.com

ÉTAT

Elvire BARREIRA, Cheffe de la Mission Politique de la Ville et égalité des chances - elvire.barreira@nord.gouv.fr

Emmanuelle DENTZ Déléguée de la Préfète pour l'égalité des chances pour Douaisis Agglo - emmanuelle.dentz@nord.gouv.fr.

Région Hauts-de-France

Sallah NOUI, Chargé de mission au service cohésion sociale et urbaine - sallah.noui@hautsdefrance.fr

Département du Nord

Isabelle LOCUFIER, Direction déléguée du Douaisis - isabelle.locufier@lenord.fr

Ornela UCA, Chargée de mission Politique de la Ville - ornela.uca@lenord.fr

VILLES – Référents Politique de la Ville

Mairie d'Auby, Omar MIRAOUI - o.miraoui@auby.fr

Mairie de Douai, Céline VALOT - cvalot@ville-douai.fr et Antoinette PRIBETICH – apribetich@ville-douai.fr

Mairie de Flers-en-Escrebieux, Nesradine CHERIFI - politique.ville.59128@orange.fr

Maire de Roost-Warendin, Delphine MULLET - delphine.mullet@ville-roostwarendin.fr

Mairie de Sin le Noble, Zineb LATRECHE - zineb.bourouba@mairie-sinlenoble.fr

Mairie de Waziers, Éliane FRERE - eliane.frere@mairie-waziers.fr